ENCOMBRANTS



Le demandeur appelle au secrétariat de la mairie et mentionne les objets à enlever.

**Sont acceptés :**

- les appareils électroménagers de grand format (cuisinière, réfrigérateur, lave-linge, ...)

- le mobilier de grand format (fauteuil, divans, sommiers, matelas, tables, mobilier divers)

- les petites pièces de ferrailles

***En sont exclus et doivent être déposés en déchetterie :***

***- les gravats, les pneus, les ordures ménagères, les cartons, les déchets dangereux ainsi que leur récipient, les bouteilles de gaz, les troncs et souches, et d'une manière générale tout objet dont le volume ou le poids ne permet pas son chargement dans le véhicule de la collecte des encombrants.***

***- sont également exclus de la collecte les objets coupants ou tranchants pouvant entraîner des risques pour les agents de collecte, tels que les baies vitrées, les grands miroirs...***

Le demandeur sera contacté et renseigné par les employés communaux de la date de la collecte des encombrants.

Le demandeur sortira devant son habitation le ou les objet(s) à enlever la veille au soir.

Seuls les objets mentionnés, auprès du secrétariat de la mairie, seront enlevés.